



Impôts fonciers terrains non bâtis

Par **maurice67**, le **18/09/2016** à **11:19**

Bonjour,
Le grand père maternel avait des petites parcelles de terrain disséminées sur la commune (en bois, petit verger non entretenu depuis 20 ans, parcelle au bord d'une rivière...). Nous devons payer des impôts fonciers mais personne n'en veut car inexploitable (5 frères et sœurs d'un côté maternel et 2 frères côté paternel). Donc nous devons payer tout le temps en se disputant le partage financier des impôts mais surtout après pour nos enfants et petits enfants. Quelles possibilités ? Pas de vente directe envisagée ? cession à la commune ?
Merci de m'aider.

Par **morobar**, le **18/09/2016** à **17:20**

Bonjour,
Il fallait renoncer à l'héritage ou vendre des parcelles même aux enchères publiques.
Mais exemple dans ma commune au bord de l'océan.
* il y a 60 ans personne ne voulait des terrains sableux en bordure de cote, réservés à l'héritier cadet, tandis que l'ainé récupérait les terres du marais (breton) pour y exploiter bétail et cultures.
* aujourd'hui personne ne veut des terres du marais breton trop pauvres pour une agriculture moderne, et les terres en bord de mer ont vu leur valeur multipliée par 200 voire plus.
Tout est vendable, il suffit de fixer un prix attractif.
On peut aussi envisager une cession à la collectivité, si le Maire est d'accord pour cette cession, sûrement sans débours un sou.

Par **maurice67**, le **18/09/2016** à **17:28**

Merci pour votre réponse.

Par **goofyto8**, le **18/09/2016** à **17:36**

bonsoir, des petites parcelles de terrain disséminées sur la commune (en bois, petit verger... Nous devons payer des impôts fonciers mais personne n'en veut car inexploitable

S'il s'agit (selon toute vraisemblance) de terrains agricoles et de petite superficie, l'impôt foncier sera soit nul soit très faible (inférieur à 20 euros).

exemple concret : région Bretagne terres agricoles: superficie 10 000 m²
impôt foncier -> zero euro (exonéré)